

Charte du cabinet

Conditions générales de prise de rendez-vous et d'annulation.

Ph Alexandra Ferret

Pharmacien Nutritionniste

aferretnutri@gmail.com · +32 471 60 44 00



Ph Alexandra Ferret, Pharmacien Nutritionniste

En bref : toute prise en charge s'engage sur 3 rendez-vous complémentaires, toute modification ou annulation se fait au minimum 48 heures ouvrées à l'avance, et un désistement tardif ou répété entraîne une indemnité et peut fermer l'accès à l'agenda en ligne.

1. Cadre de la prise en charge — engagement de 3 rendez-vous

La reprogrammation métabolique, l'optimisation du microbiote et la correction des déficits profonds s'inscrivent dans la durée.

- Toute nouvelle prise en charge au cabinet nécessite un **engagement minimal de 3 rendez-vous** complémentaires (le bilan initial suivi de deux consultations de contrôle et d'ajustement).
- Ce cadre est indispensable pour obtenir des résultats cliniques concrets, durables et mesurables.

2. Le délai de prévenance obligatoire — règle des 48 heures

Votre temps est précieux, le mien et celui des autres patients le sont tout autant.

- Toute modification ou annulation de rendez-vous doit être effectuée au minimum **48 heures ouvrées** avant l'heure fixée.
- Ce délai me permet de réattribuer le créneau libéré à une personne en attente de prise en charge.

3. Indemnité de désistement tardif

Si l'annulation intervient moins de 48 heures avant le rendez-vous, ou en cas de non-présentation non justifiée (no-show) :

IMPORTANT

Une indemnité forfaitaire correspondant à **50 % du montant des honoraires** de la consultation sera automatiquement due et facturée. Aucune exception ne sera faite.

Aucun nouveau rendez-vous ne pourra être honoré au cabinet tant que cette indemnité de régularisation n'aura pas été acquittée.

4. Respect du cadre clinique

- Les annulations répétitives ou abusives — **plus de deux désistements** sur votre prise en charge — brisent la dynamique thérapeutique.
- Cette fermeture est définitive, pour le profil concerné.
- L'annulation du **2^e rendez-vous** entraîne elle aussi la fermeture de l'accès à l'agenda en ligne.

Je vous remercie de votre confiance, de votre engagement envers votre propre santé et de votre respect pour le fonctionnement du cabinet.

Cette charte fait partie intégrante de toute prise en charge au cabinet et vous est transmise dès la prise de votre premier rendez-vous. Pour toute question, contactez-moi. Cabinets : Av. Montjoie 171 (Bât. Washington), 1180 Uccle — Bd du Souverain 23 (SouverainMed), 1170 Watermael-Boitsfort.